REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de LA MANCHE Arrondissement de CHERBOURG Canton de BARNEVILLE-CARTERET Commune des MOITIERS D'ALLONNE

Extrait du Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2010

Le dix neuf mai deux mil dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr LECHEVALIER Alain, Maire.

Etaient présents: LECHEVALIER Alain, SONILHAC Michèle, POULAIN Joseph, CAILLOT Sylvie,

MABIRE Jean-Claude, LECONTE Alain, POULAIN Thérèse, FEUARDANT Guy,

MABIRE Edouard, DROUET Yves-Marie, POULAIN Jérôme, VIVIEN Janine.

<u>Etaient absents</u>: MABIRE Daniel, (a donné pouvoir à Thérèse POULAIN)

JOUANNE Christophe (a donné pouvoir à LECHEVALIER Alain)

TARDIF Philippe (pouvoir donné à Alain LECONTE)

Secrétaire de séance : SONILHAC Michèle.

⇒ Approbation du compte rendu de la séance précédente du Conseil Municipal :

Aucune remarque n'est exprimée par les membres présents.

⇒ Informations du Maire :

• Divers:

- o Travaux d'assainissement du centre bourg terminés.
- o Fin des travaux d'aménagement du bourg. Réception de fin de travaux le vendredi 21 mai
- o Piégeage des nuisibles prise en charge par la Communauté des Communes
- o Demande de panneau miroir rue du Haut Hameau

⇒ Syndicat Intercommunal d'Electrification de Barneville-Carteret Fonds de concours aux communes :

Vu, le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions de l'article L 5212-24, Considérant que l'article L 5212-24 précité prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre le syndicat d'électricité et les communes membres.

Considérant que le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Comité Syndical et des Conseils Municipaux concernés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter tout fonds de concours versé par le Syndicat d'Electrification au titre des travaux d'extension du réseau électrique réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEM dont la commune assure le financement, étant entendu que le fonds de concours ne pourra excéder 75 % de la contribution de la Commune.
- De donner tout pouvoir au Maire pour signer les actes afférents à l'encaissement du fonds de concours.

⇒ Bâtiments – Commande éclairage extérieur salle du Mille Club :

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise INEO de Tourlaville concernant le remplacement d'un détecteur de présence pour l'éclairage extérieur de la salle du Mille Club.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE de réaliser la pose d'un détecteur de présence conformément et retiens la proposition de l'entreprise INEO pour un montant de 106.50 euros HT,
 - AUTORISE Mr le Maire à signer le devis précité.

⇒ Demande d'accès sur chemin communal Rue de Maudret :

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier en date du 28 avril 2010 émanant de la SCP BLEICHER & LAURENT de Barneville-Carteret pour une demande d'accès et un droit de passage.

Mme STIETMAN actuellement propriétaire des parcelles A 595 et A 596 situées rue de Maudret (ancienne colonie du Métro), suite à son projet de division en deux parties, souhaite obtenir un droit de passage ainsi qu'un accès sur la parcelle 594 appartenant à la commune (passage déjà existant) afin de pouvoir rejoindre la RD 242, ce qui permettrait une desserte indépendante de la partie sud des bâtiments.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accéder à la demande de Mme STRIETMAN, à savoir d'autoriser un droit de passage et d'accès sur la parcelle 594 appartenant à la commune afin de desservir les parcelles A 595 et A 596 après division.

AUTORISE le Maire à rédiger les documents nécessaires et les transmettre à la SCP BLEICHER & LAURENT afin d'officialiser cette démarche.

⇒ Voirie – Enfouissement réseau Télécom RD 323 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que des travaux d'alimentation en eau potable sont actuellement en cours sur la RD 323 reliant la route touristique au village d'Hattainville.

Afin de réaliser les travaux en parallèle avec le Syndicat AEP de la Scye, et après avis de la commission de voirie, il a été décidé d'effectuer les travaux d'enfouissement de la ligne France Télécom par les Etablissements MESLIN, entreprise effectuant les travaux d'AEP pour le compte du Syndicat. Le montant du devis s'élève à 12 335 euros HT.

Le Conseil, après avoir obtenu les informations nécessaires, et après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention,

AUTORISE Mr le Maire à régler le montant de 12 335 euros HT pour les travaux de passage de fourreaux et mise en place de chambres de tirages sur la RD 323 conformément au devis estimatif des Etablissements MESLIN.

⇒ Voirie – Extension réseaux électricité et eau potable rue de la Roquette :

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle D 13 appartenant à Mme FRIGOUT a été proposée négative par les services de la DDE considérant les terrains non desservis par les réseaux d'AEP et d'électricité. Une nouvelle demande de certificat d'urbanisme est en cours concernant un projet de construction de deux maisons individuelles sur cette parcelle située rue de la Roquette et située en zone UC de notre PLU.

Afin de pouvoir instruire le dossier, la commune doit fournir un état des réseaux desservant ces terrains. Une extension des réseaux d'AEP et d'électricité est à prévoir, et une demande de devis pour ces travaux a été effectuée auprès des services concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention, s'engage à réaliser les travaux d'extension des réseaux AEP et électricité, après avoir reçu l'accord positif des services de la DDTM suite au dépôt des demandes de permis de construire par le pétitionnaire.

La PVR étant applicable sur le territoire de la commune, le pétitionnaire supportera les frais de ces extensions, et un acte d'engagement sera demandé au pétitionnaire avant la réalisation de ces travaux d'extension.

⇒ Voirie – Extension réseaux électricité Le Grand Breuil :

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle ZI 77 émanant de Monsieur DAVY Charles est en cours d'instruction auprès des services de la DDTM. Cette demande concerne un projet de construction d'une maison individuelle sur cette parcelle située au Grand Breuil en zone A de notre PLU. Mr DAVY est agriculteur sur la commune et souhaite se rapprocher de son siège d'exploitation.

Afin de pouvoir instruire le dossier, la commune doit fournir un état des réseaux desservant ces terrains. Une extension des réseaux d'électricité est à prévoir, et une demande de devis pour ces travaux a été effectuée auprès des services concernés.

La construction de l'habitation étant liée à l'activité agricole, les frais d'extension d'un montant approximatif de 4 695 euros seront en totalité à la charge du pétitionnaire, la construction d'une maison d'habitation pour un particulier ne pouvant être accordée sur la zone A de notre PLU.

⇒ Voirie – Branchements eau potable sur terrains Impasse du Clos d'Aubay :

Mr le Maire présente au Conseil le devis de la SAUR pour la réalisation des quatre branchements AEP en attente des terrains situés Impasse du Clos d'Aubay.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de la SAUR pour un montant de 1 700 euros HT,

AUTORISE le Maire à signer le devis afférent à cette affaire.

⇒ Voirie – Curage de la Fontaine Martin :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 28 octobre 2009 se rapportant aux travaux de curage et remplacement des vannes de la Fontaine Martin et précise qu'il est urgent d'effectuer ces travaux.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de réaliser les travaux à la Fontaine Martin, et demande au Maire de faire réévaluer le devis reçu en Mairie et d'obtenir d'autres devis auprès des entreprises.

⇒ Terrain communal de Romont – Attribution :

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'acquisition des parcelles de terrain sises 1 bis Impasse de Romont et cadastrées D 596, D 598 et D 599 pour un superficie totale de 1 100 m².

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la demande d'acquisition de Mr PIERSON Alexandre et de Melle VINCENT Elvina au prix de 40 000 euros,

APPROUVE le principe de cession aux conditions ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de la SCP BLEICHER et LAURENT, notaires à Barneville-Carteret.

⇒ Terrains communaux Impasse du Clos d'Aubay – Attribution Lot 2 :

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'acquisition de la parcelle de terrain sise 3 Impasse du Clos d'Aubay et cadastrée B n° 1000 (lot 2) pour un superficie de 918 m².

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de retenir la demande d'acquisition de Mr PESNEL Guillaume et Mme TARIN Nathalie au prix de 40 000 euros pour le lot 2, sous réserve que les pétitionnaires soient éligibles au dispositif du Pass Foncier, APPROUVE le principe de cession aux conditions ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de la SCP BLEICHER et LAURENT, notaires à Barneville-Carteret.

⇒ Terrains communaux Impasse du Clos d'Aubay – Attribution Lot 3:

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'acquisition des parcelles de terrain sises 6 bis Impasse du Clos d'Aubay et cadastrée B n° 1003 et B n° 1006 pour un superficie de 874 m².

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de retenir la demande d'acquisition de Mr et Mme MARIE Ludovic et Adeline au prix de 38 000 euros pour le lot 3, sous réserve que les pétitionnaires soient éligibles au dispositif du Pass Foncier,

APPROUVE le principe de cession aux conditions ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de la SCP BLEICHER et LAURENT, notaires à Barneville-Carteret.

⇒ Terrains communaux Impasse du Clos d'Aubay – Attribution Lot 1:

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'acquisition d'un lot sis Impasse du Clos d'Aubay sans choix préférentiel d'un lot.

Mr le Maire rappelle que les parcelles de terrain lots 2 et 3 venant d'être attribuées, il ne reste de disponible que les parcelles sises 1 Impasse du Clos d'Aubay et cadastrées B n° 1001 et B n° 997 (lot 1) pour un superficie de 932 m².

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

DECIDE de retenir la demande d'acquisition de Mr MONNIETTE Michaël et de Melle BUHOT Mélanie au prix de 40 000 euros pour le lot 1, sous réserve que les pétitionnaires soient éligibles au dispositif du Pass Foncier,

APPROUVE le principe de cession aux conditions ci-dessus,

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette cession et notamment l'acte de vente qui sera établi en l'étude de la SCP BLEICHER et LAURENT, notaires à Barneville-Carteret.

⇒ Révision du PLU – Lancement appel d'offres pour choix bureau d'études :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération en date du 12 mai 2009 se rapportant au lancement de la révision du PLU et les modalités d'application.

Mr le Maire propose au Conseil de lancer l'appel d'offres pour le choix du bureau d'études en vue de la révision du PLU par voie de presse et selon les critères proposés par les services de la DDTM.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DECIDE de lancer l'appel d'offres pour le choix du bureau d études en vue de la révision du PLU,

AUTORISE Mr le Maire à signer les pièces afférentes à cette affaire.

⇒ Création de poste – Complément service Secrétariat de Mairie :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que vu l'augmentation du nombre d'habitants de la commune, cela implique une surcharge de travail, et nécessite une durée de travail de 35 heures par semaine en secrétariat de mairie.

Mr le Maire propose au Conseil de créer un poste pour complément de service de secrétariat de Mairie, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 voix contre,

DECIDE de créer un poste permanent à temps non complet pour une durée de 7 heures/semaine, à compter du 1^{er} août 2010, selon les dispositions suivantes :

- Recrutement: contrat de travail à durée déterminée en vertu de l'application des dispositions de l'article 3 – Alinéa 6 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, pour une commune de moins de 1000 habitants, et pour un emploi permanent à temps non complet inférieur ou égal à 17 heures un mitemps,
- Durée du contrat de 3 ans renouvelable par année,
- Agent contractuel à temps non complet pour une durée de 7 heures hebdomadaire
- Niveau de recrutement : Grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe,
- Nature des fonctions : secrétariat administratif,
- Niveau de rémunération : Echelle 3 de la grille indiciaire,
- Le cas échéant, le poste pourra être pourvu par un non titulaire,

CHARGE Mr le Maire d'effectuer la déclaration d'emploi auprès du centre de gestion de la Manche pour l'embauche d'un agent contractuel.

⇒ Logement Hattainville – Appel à candidatures :

Monsieur le Maire informe le Conseil de la décision de Mr VIVIEN Marc de quitter son logement à la date du 1^{er} juin 2010.

Le Conseil décide de lancer un appel à candidatures par voies d'affiches et sur le site internet de la commune pour ce logement de type F2 situé à Hattainville, le montant du loyer restant fixé à 273 euros mensuel.

Les personnes intéressées devront adresser un courrier en Mairie avant le 15 juin 2010, et l'attribution de ce logement se fera lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se tiendra après cette date.

⇒ Revalorisation de l'indemnité du Maire et des adjoints :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe comme suit, les indemnités ci-après pour effet à compter du 1^{er} juin 2010 :

- Indemnité du Maire égale à 28.88 % de l'Indice Brut 1015,
- Indemnité de chacun des trois Adjoints égale à 7.67 % de l'Indice Brut 1015.

⇒ Questions diverses :

- o Effectifs rentrée scolaire
- o Isolation de deux logements par l'extérieur

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45

Affichage: 12.05.10 - Convocation 12.05.10

Conseillers en exercice: 15 – Présents 12 – Votants 15

Pour Copie conforme Aux Moitiers d'Allonne, le 20 mai 2010

Le Maire